



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Pilotage  
et de l'Animation Interministérielle**  
Bureau de l'environnement

**Arrêté n° 26/2026/ENV du 06 AOÛT 2026**

**modifiant la composition de la commission départementale de la nature, des  
paysages et des sites fixée par l'arrêté n° 19/2025/ENV du 11 avril 2025**

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L341-16, R341-16 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 novembre 2025 portant nomination de M. Blaise GOURTAY en qualité de préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2039/2006 du 12 septembre 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 19/2025/ENV du 11 avril 2025 fixant, pour une durée de 3 ans, la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Claire MAYNADIER, secrétaire générale de la préfecture des Vosges, sous-préfète de l'arrondissement d'Epinal ;

- Vu la décision du conseil d'administration électif de la FDSEA du 30 janvier 2026 désignant M. Julien SOLTYS, membre titulaire, au sein de la formation spécialisée dite « sites et paysages » ;
- Vu le courrier de l'UNICEM du 3 mars 2026 désignant M. Thomas LESCALIER, membre suppléant, au sein de la formation spécialisée dite « carrière » ;
- Vu le courrier du parc naturel régional des ballons des Vosges du 10 avril 2025 sollicitant sa représentation au sein des formations spécialisées sites et paysages et publicité de la CDNPS ;
- Vu le mail du parc naturel régional des ballons des Vosges du 11 mai 2026 désignant M. Laurent SEGUIN, titulaire, pour les formations sites et paysages et publicité, M. Olivier Claude, suppléant, pour la formation sites et paysages et Mme Sophie FOURRER, suppléante, pour la formation publicité ;
- Vu le courriel de l'Association des Maires des Vosges du 15 juillet 2026 désignant les membres titulaires et suppléants appelés à siéger dans les diverses formations de la CDNPS ;

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### **Arrête**

**Article 1 :** les articles 2 à 7 de l'arrêté préfectoral n° 19/2025/ENV du 11 avril 2025 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sont modifiés comme suit :

**Article 2 - Concernant la formation spécialisée dite de la nature,** les membres nommés sont les suivants :

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- un représentant de l'office national des forêts des Vosges.

**Au titre du deuxième collège :**

- **Mme Régine BEGEL**, conseillère départementale du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Benoît JOURDAIN, conseiller départemental du canton d'Epinal 2, suppléant,
- **M. Dominique MAILLARD**, maire de Mazirot, titulaire,
- M. Gérard CLEMENT, maire de Tendon, suppléant,
- **M. Philippe PERREIN**, maire de Bouxières-aux-Bois, titulaire,
- M. Gilles DUBOIS, maire de Sanchey, suppléant,
- **Mme Sylvie D'ALGUERRE**, vice-présidente du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges et conseillère régionale du Grand Est, titulaire,
- Mme Karine GARES, représentant le syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, suppléante.

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Vincent ETIENNE**, administrateur de l'association Oiseaux Nature, titulaire,
- Mme Anne MACHET, trésorière de l'association Oiseaux Nature, suppléante,
- **M. Michel BALAY**, président de la fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire,
- M. Christophe HAZEMANN, directeur de la fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique, suppléant,
- **Mme Corinne BARNET**, chargée de mission environnement à la fédération départementale des chasseurs des Vosges, titulaire,
- M. Jean-Jacques CLAUDE, administrateur de la fédération départementale des chasseurs des Vosges, suppléant,
- **M. Jérôme MATHIEU**, président de la chambre d'agriculture des Vosges, titulaire,
- M. Thierry MOUROT, membre de la chambre d'agriculture des Vosges, suppléant.

**Au titre du quatrième collège :** personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

- **M. Alain SALVI**, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, titulaire,
- M. Thibault HINGRAY, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, suppléant,
- **Mme Stéphanie GUIGUITANT**, représentant l'office français de la biodiversité, titulaire,
- M. Nicolas CLAVERIE, représentant l'office français de la biodiversité, suppléant,
- **M. Silvère BALLET**, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, titulaire,

- M. Jean-Marc WARIS, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, suppléant,
- **M. Thomas CHEVALIER**, directeur du groupe tétras Vosges, titulaire,
- Mme Françoise PREISS, chargée de mission scientifique au groupe tétras Vosges, suppléante.

***Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.***

**Article 3 - Concernant la formation spécialisée dite des sites et paysages, les membres nommés sont les suivants :**

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant de l'office national des forêts,
- un représentant du directeur régional des affaires culturelles, unité territoriale des Vosges.

**Au titre du deuxième collège :**

- **Mme Régine BEGEL**, conseillère départementale du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Benoît JOURDAIN, conseiller départemental du canton d'Epinal 2, suppléant,
- **M. Laurent SEGUIN**, président du syndicat mixte parc naturel régional des ballons des Vosges, titulaire,
- M. Olivier CLAUDE, directeur du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, suppléant,
- **M. Eric MOUGEL** maire de Xonrupt-Longemer, titulaire,
- M. Lionel LECLERC, maire de Mortagne, suppléant,
- **M. Michel FORTERRE**, délégué au SCOT des Vosges centrales, titulaire,
- M. Patrick GEORGES, délégué au SCOT des Vosges centrales, suppléant.

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Julien SOLTYS**, membre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Vosges, titulaire,
- M. Rémi MAYAUX, membre du bureau des jeunes agriculteurs des Vosges, suppléant,
- **M. Jean-Marie GROSJEAN**, directeur du CAUE des Vosges, titulaire,

- M. Frédéric GOLTL, directeur adjoint du CAUE des Vosges, suppléant,
- **Mme Anne-Marie TISSOT**, représentant la fédération du club vosgien, titulaire,
- M. Pierre PIERORAZIO, représentant la fédération du club vosgien, suppléant,
- **M. Silvère BALLET**, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, titulaire,
- M. Jean-Marc WARIS, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, suppléant.

**Au titre du quatrième collège** : personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

- **Mme Mélanie PENNEL**, paysagiste conceptrice, représentant la FFP, titulaire,
- M. Jimmy GOUZOU, paysagiste concepteur, suppléant,
- **M. Jean-Marie DEMANGE**, géographe et président de l'association « villages Lorrains », titulaire,
- M. Dominique HARMAND, professeur émérite de géographie, suppléant,
- **M. Renaud COQUILLAT**, délégué de l'association « vieilles maisons françaises », titulaire,
- Mme Dominique MEDY, déléguée de l'association « maisons paysannes de France », suppléante,
- **M. Gaëtan HAIST**, paysagiste conseil de l'Etat, titulaire,
- Mme Nelly BRETON, architecte conseil de l'État, suppléante.

**Article 3 bis** - Lorsqu'elle se réunit en formation spécialisée dite « des sites et paysages » pour examiner des projets éoliens, dans le cadre d'une autorisation environnementale, et conformément aux dispositions du décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017, la commission présidée par le préfet ou son représentant est constituée des quatre collèges mentionnés à l'article 3 du présent arrêté et d'un membre supplémentaire qui sera ajouté dans chaque collège, soit :

**Au titre du premier collège** :

- deux représentants du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant de l'office national des forêts,
- un représentant du directeur régional des affaires culturelles, unité territoriale des Vosges.

**Au titre du deuxième collège** :

- **Mme Régine BEGEL**, conseillère départementale du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Benoît JOURDAIN, conseiller départemental du canton d'Epinal 2, suppléant,

- **M. Laurent SEGUIN**, président du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, titulaire,
- M. Olivier CLAUDE, directeur du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, suppléant,
- **M. Eric MOUGEL**, maire de Xonrupt-Longemer, titulaire,
- M. Lionel LECLERC, maire de Mortagne, suppléant,
- **M. Michel FORTERRE**, délégué au SCOT des Vosges centrales, titulaire,
- M. Patrick GEORGES, délégué au SCOT des Vosges centrales, suppléant,
- **M. Christophe NAEGELEN**, conseiller régional du Grand Est, titulaire,
- Mme Denise BUHL, conseillère régionale du Grand Est, suppléante.

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Julien SOLTYS**, membre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Vosges, titulaire,
- M. Rémi MAYAUX, membre du bureau des jeunes agriculteurs des Vosges, suppléant,
- **M. Jean-Marie GROSJEAN**, directeur du CAUE des Vosges, titulaire,
- M. Frédéric GOLTL, directeur adjoint du CAUE des Vosges, suppléant,
- **Mme Anne-Marie TISSOT**, représentant la fédération du club vosgien, titulaire,
- M. Pierre PIERORAZIO, représentant la fédération du club vosgien, suppléant,
- **M. Silvère BALLE**T, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, titulaire,
- M. Jean-Marc WARIS, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est suppléant,
- **M. Hervé JEANGEORGES**, membre de l'association Vosges Nature Environnement, titulaire,
- M. Thibault HINGRAY, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, suppléant.

**Au titre du quatrième collège :** personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

- **Mme Mélanie PENNEL**, paysagiste conceptrice, représentant la FFP, titulaire,
- M. Jimmy GOUZOU, paysagiste concepteur, suppléant,
- **M. Jean-Marie DEMANGE**, géographe et président de l'association « villages Lorrains », titulaire,
- M. Dominique HARMAND, professeur émérite de géographie, suppléant,

- **M. Renaud COQUILLAT**, délégué de l'association « vieilles maisons françaises », titulaire,
- Mme Dominique MEDY, déléguée de l'association « maisons paysannes de France », suppléante,
- **M. Gaëtan HAIST**, paysagiste conseil de l'Etat, titulaire,
- Mme Nelly BRETON, architecte conseil de l'État, suppléante,
- **M. Nicolas GUBRY**, représentant la société FRANCE RENOUVELABLES, titulaire,
- M. Silvère DALUZ, représentant la société FRANCE RENOUVELABLES, suppléant.

**Le maire de la commune sur le territoire de laquelle un projet éolien est envisagé peut être invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de ce projet est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.**

**Lorsque la formation spécialisée se réunit pour examiner des projets éoliens, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.**

**Article 4 - Concernant la formation spécialisée dite de la publicité, les membres nommés sont les suivants :**

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Vosges.

**Au titre du deuxième collège :**

- **M. Bruno CHEVRIER**, maire de Deyvillers, titulaire,
- Mme Manon DELIOT, maire de Hennezel, suppléante,
- **M. Thierry GAILLOT**, maire de Vincey, titulaire,
- Mme Alexia VILLEMINOT, maire de Relanges, suppléante.
- **M. Laurent SEGUIN**, président du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, titulaire,
- Mme Sophie FOURRER, chargée de mission au syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, suppléant,

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Jean-Marie GROSJEAN**, directeur du CAUE des Vosges, titulaire,
- M. Frédéric GOLTL, directeur adjoint du CAUE des Vosges, suppléant,

- **M. Jean-Luc TONNERIEUX**, membre de l'association Vosges Nature Environnement, titulaire,
- **M. Jean-Pierre FOURNIER**, **M. Bernard SCHMITT**, membres de l'association Vosges Nature Environnement, suppléants,
- **M. Laurent FETET**, représentant l'association paysages de France, titulaire,
- **M. Gérard JAWORSKI**, représentant l'association paysages de France, suppléant.

**Au titre du quatrième collège : professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes.**

- **Mme Adeline CLEMENT**, représentant la société JC DECAUX, titulaire,
- **M. Hervé COUILLARD**, représentant la société JC DECAUX, suppléant,
- **M. Laurent THIVEL**, représentant la société PUBLIMAT, titulaire,
- **M. Jean-Benoît FELTZ**, représentant la société PUBLIMAT, suppléant,
- **M. Nicolas FRENOT**, représentant la société COMMUNIQUEZ MALIN, titulaire,
- **M. Stéphane VAUQUELIN**, représentant la société CITIZ MEDIA, suppléant,

*Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.*

**Article 5 - Concernant la formation spécialisée dite des Unités Touristiques Nouvelles**, les membres nommés sont les suivants :

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- un représentant du commissariat à l'aménagement du massif des Vosges.

**Au titre du deuxième collège :** représentants des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif.

**Deux maires appartenant au massif vosgien**

- **M. Pierre MENGIN**, maire de La Bresse, titulaire,
- **M. Patrick LALEVEE**, maire de Plainfaing, suppléant,
- **M. John VOINSON**, maire de Le Valtin, titulaire,
- **M. Philippe CLAUDON**, maire de Bellefontaine, suppléant.

Deux groupements intercommunaux appartenant au massif vosgien

- **Mme Sylvie D'ALGUERRE**, vice-présidente du syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges et conseillère régionale du Grand Est, titulaire,
- Mme Sabrina PHILIPPS, représentant le syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges, suppléante,
- **M. Thomas GION**, président de la communauté de communes de Gerardmer Hautes-Vosges, titulaire,
- M. Jean-Luc BEVERINA, représentant la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, suppléant.

Au titre du troisième collège :

- **M. Alain SALVI**, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, titulaire,
- M. Thibault HINGRAY, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, suppléant,
- **M. Silvère BALLET**, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, titulaire,
- M. Jean-Marc WARIS, représentant le centre régional de la propriété forestière du Grand Est, suppléant,
- **M. Hervé JEANGEORGES**, membre de l'association Vosges Nature Environnement, titulaire,
- M. Jean-Pierre FOURNIER, M. Bernard SCHMITT, membres de l'association Vosges Nature Environnement, suppléants,
- **M. Jérôme MATHIEU**, président de la chambre d'agriculture des Vosges, titulaire,
- M. Thierry MOUROT, membre de la chambre d'agriculture des Vosges, suppléant.

Au titre du quatrième collège : représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles

- **Mme Anne MARCHAL**, membre de la chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges, titulaire,
- Mme Caroline LEVERS, membre de la chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges, suppléante,
- **Mme Catherine REMY**, membre de la CCI des Vosges, titulaire,
- M. Gérard CLAUDEL, membre de la CCI des Vosges, suppléant,
- **M. Hervé PIERREL**, représentant la fédération de l'industrie hôtelière des Vosges, titulaire,
- M. Xavier GRIMON, représentant la fédération de l'industrie hôtelière des Vosges, suppléant,

- **M. Nicolas CLAUDEL**, représentant la société LA BRESSE LABELLEMONTAGNE, titulaire,
- M. Maxime LAURENT, représentant la société LARCENAIRE SAS, suppléant.

**Article 6 - Concernant la formation spécialisée dite des carrières**, les membres nommés sont les suivants :

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant de l'agence régionale de santé.

**Au titre du deuxième collège :**

- **M. Benoît JOURDAIN**, conseiller départemental du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Simon LECLERC, conseiller départemental du canton de Neufchâteau, suppléant,
- **Mme Régine BEGEL**, conseillère départementale du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Alain ROUSSEL, conseiller départemental du canton de Darney, suppléant,
- **M. David PREVOT-PIERRE**, maire de Pont-sur-Madon, titulaire,
- M. Patrick VILLAUME, maire de Hurbache, suppléant.

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Alain SALVI**, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, titulaire,
- Mme Cathy GRUBER, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, suppléante,
- **M. Jérôme MATHIEU**, président de la chambre d'agriculture des Vosges, titulaire,
- M. Thierry MOUROT, membre de la chambre d'agriculture des Vosges, suppléant,
- **M. Max SOULLIE**, membre de l'association Vosges Nature Environnement, titulaire,
- Mme Line PERRIN, M. Bernard SCHMITT, M. Jean-Pierre FOURNIER, membres de l'association Vosges Nature Environnement, suppléants.

**Au titre du quatrième collège :**

**Deux représentants des exploitants de carrières**

- **M. Christophe DIDIER**, représentant la société SRDE, titulaire,
- M. Thomas LESCALIER, représentant la société NEXSTONE, suppléant,
- **M. Guy CALIN**, représentant la société ENTREPRISE PAUL CALIN, titulaire,
- M. Julien CLAVIER, représentant la société HEIDELBERG MATERIALS-GSM, suppléant.

Un représentant des utilisateurs de matériaux de carrières

- **M. Gérard BARRIERE**, représentant la société TRAPDID BIGONI, titulaire,
- M. Jean-François CULOT, représentant la société HERONNIERE, suppléant.

**Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.**

**Article 7 - Concernant la formation spécialisée dite de la faune sauvage captive, les membres nommés sont les suivants :**

**Au titre du premier collège :**

- un représentant du directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement du Grand Est,
- un représentant du directeur départemental des territoires,
- un représentant du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

**Au titre du deuxième collège :**

- **Mme Régine BEGEL**, conseillère départementale du canton d'Epinal 2, titulaire,
- M. Benoît JOURDAIN, conseiller départemental du canton d'Epinal 2, suppléant,
- **M. Patrick LAGARDE**, maire de Cleurie, titulaire,
- M. Benoit PIERRAT, maire de Raon l'Etape, suppléant,
- **M. Stanislas HUMBERT**, maire de Thiéfosse, titulaire,
- M. Stéphane CHRISMENT, maire de Aydoilles, suppléant.

**Au titre du troisième collège :**

- **M. Régis MANGEOLLE**, membre de l'association Oiseaux Nature, titulaire,
- M. Mickaël BERGER, vice-président de l'association Oiseaux Nature, suppléant,
- **Mme Stéphanie GUIGUITANT**, représentant l'office français de la biodiversité, titulaire,
- M. Nicolas CLAVERIE, représentant l'office français de la biodiversité, suppléant,
- **M. Bernard VALDENAIRE**, représentant la société ornithologique vosgienne, titulaire,
- M. Philippe NOIRIEL, représentant la société ornithologique vosgienne, suppléant.

**Au titre du quatrième collège :** trois enseignants ou responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

- **Mme Emilie PIERRE**, responsable animalerie, titulaire,

- M. Thomas KALTENBACH, enseignant en zootechnie, titulaire,
- M. Cyrille FORNI, enseignant en zootechnie, titulaire.

**Article 3 :** les autres dispositions de l'arrêté préfectoral modifié n° 19/2025/ENV du 11 avril 2025 demeurent inchangées.

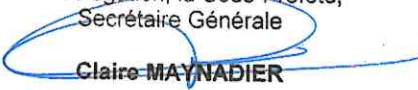
**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° 25/2025/ENV du 30 avril 2025 est abrogé.

**Article 5 :** la secrétaire générale de la préfecture des Vosges est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission départementale de la nature des paysages et des sites et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 06 AOUT 2026

Le préfet,

Par délégation, la Sous-Préfète,  
Secrétaire Générale

  
Claire MAYNADIER

Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.